

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/07/2017

Dossier complet le :

28/07/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0174

### 1. Intitulé du projet

Le Blanc-Mesnil, ex-CTM : projet de construction de logements

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

OGIC SA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Hélène Cayla, Directrice Opérationnelle

RCS / SIRET

3 8 2 | 6 2 1 | 1 3 4 | 0 0 0 | 5 7

Forme juridique

SA à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39	Projet de construction donnant lieu à un permis de construire Surface de plancher créée : 29 717 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de construction objet de la présente demande situé 156 avenue Pasteur au Blanc Mesnil (93150), prévoit la création de 500 logements environ sur 29 717 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartis en 9 lots dont 4 bâtiments R+5+combles, 2 bâtiments R+2+combles et 3 bâtiments R+3+combles. Le programme comprend un niveau de sous-sol par tranche pour une surface globale d'environ 10 057 m<sup>2</sup> comprenant environ 500 places de parking. Ces bâtiments seront disposés au sein d'un parc créé. Un bassin pouvant prendre la forme d'une fontaine, sera implanté au centre de l'espace vert projeté. Ainsi, il marquera l'entrée du parc et aura donc une fonction symbolique importante.

Le terrain quasi intégralement imperméabilisé accueille actuellement un centre technique municipal et un garage qui seront détruits.

Le terrain longe l'avenue Pasteur sur la RD 40. Il est desservi actuellement par les lignes de bus 148-247-346-620. La station du RER B « Le Blanc Mesnil » se situe à 1,1 km.

Toutefois, les itinéraires de bus seront revisités dans le cadre du projet de la ligne 16 du Métro Grand Paris Express. En effet, une station de Métro Grand Paris Express doit s'implanter à 200m à l'ouest du terrain, avec une mise en service en 2023.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif de créer un projet de logements pour répondre aux besoins de la commune du Blanc-Mesnil. Les espaces verts prévus dans ce projet participent aussi à la qualité de vie des futurs usagers.

La cession du terrain est conditionnée à l'intégration par le projet d'une extension du parc urbain Jacques Duclos en direction de l'avenue Pasteur. Cette extension sera positionnée au centre de la parcelle et sera bordée par les constructions. L'ouverture sera majestueuse et permettra des vues lointaines dégagées et lumineuses.

L'ensemble immobilier s'insérera de manière harmonieuse avec l'élément exceptionnel qui le jouxte, constitué du parc urbain très apprécié des habitants. L'extension du parc urbain sera d'une qualité égale ou supérieure à celle du parc existant notamment dans le choix des espèces de végétaux et de la composition paysagère.

Les espaces paysagers seront traités avec soin avec des clôtures séparatives en grille plantées. Les jardins seront généreusement plantés avec une partie en pleine terre.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le PLU du Blanc-Mesnil (zone UAB), dont la révision a été approuvée le 21 mars 2016.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux consisteront en la construction des 9 bâtiments distincts, d'espaces verts et de 5 nappes de parkings projetées sous les bâtiments des différentes tranches.

La gestion des terres excavées pour la réalisation du sous-sol :

- pour les terres polluées elles seront évacuées en filières adaptées (ISDI TS, ISDI aménagée, ISDND).

Le calendrier prévisionnel des travaux en tranche est le suivant :

- Tranche 1 : juillet 2018 - février 2020
- Tranche 2 : avril 2019 - novembre 2020
- Tranche 3 : mars 2020 - octobre 2021
- Tranche 4 : décembre 2020 - juillet 2022
- Tranche 5 : décembre 2021 - avril 2023

Afin de limiter les nuisances pendant la durée des travaux, une charte chantier est en cours de réalisation permettant d'encadrer les horaires de travail, pour limiter les nuisances acoustiques, de gérer les déchets sur site, de mettre en place des informations pour les riverains, de nettoyer les roues des camions... Afin de limiter les nuisances (bruit, émissions de gaz polluant, circulation, propreté de la chaussée,...) liées aux allers et retours des camions toupies, une centrale à béton sera installée sur le site.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet prévoit la création de 500 logements environ sur 29 717 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartis en 9 lots dont 4 bâtiments R +5+combles, 2 bâtiments

R+2+combles et 3 bâtiments R+3+combles.

Le projet comprend un niveau de sous-sol par tranche de construction, soit 5 sous-sols au total, pour une d'une surface cumulée d'environ 10 057 m<sup>2</sup> comprenant 500 places de parking.

Le projet proposera :

- Une orientation qui permette un ensoleillement maximal des façades,
- La recherche de vues nombreuses sur les espaces verts et le parc,
- Des accès qualitatifs aux bâtiments depuis l'espace public,
- Des espaces communs qualitatifs et fortement paysagés.
- Les parkings seront enterrés, et quelques places de parkings extérieurs seront créées en bordure du projet/espace public existant (sur la partie ouest de la parcelle).

La qualité des voiries fait partie intégrante du projet. En outre, une réflexion sera portée sur les voies environnantes du projet afin de préparer des liens, par des traitements de voirie spécifique, avec les quartiers limitrophes, notamment les zones pavillonnaires.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant division.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain :	18 983 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	29 717 m <sup>2</sup>
Emprise projetée :	6 834 m <sup>2</sup>
Nombre de logements :	500 environ
Hauteur maximale :	R+5+C
Nombre maximal de niveau en sous-sol :	1
Nombre de places de stationnement en sous sol :	500 environ

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

156-160 avenue Pasteur  
93150 Le Blanc-Mesnil  
Parcelle cadastrale : BK0029

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 2°46'85"66 Lat. 48°94'20"19

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Blank area for providing details of project components and authorization dates.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans une ZNIEFF ou à proximité. La plus proche se trouve à 3,2 km, au Nord-Est du site du projet. Il s'agit de la Prairie du Parc Départemental du Sausset, sous le national 110020455 et le numéro régional 93005002, et s'étend sur 47,6 ha. (Annexe 7)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Blanc-Mesnil est couvert par le PPBE de la Seine-Saint-Denis approuvé le 11/10/2012. Le projet se situe en bordure de l'avenue Pasteur qui fait l'objet d'un classement de catégorie 4. Le projet est concerné par les secteurs affectés par le bruit sur une bande de 30 mètres le long de cette avenue. (annexe 8)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas inscrit au patrimoine mondial. Le site le plus proche se trouve à 13 km, il s'agit du « Coeur Historique de Paris ». Le site du projet ne se situe pas non plus dans sa zone tampon. Le site du projet n'est pas inscrit aux monuments historiques. Le site le plus proche se trouve à 2,1 km au Nord-Est du site du projet. Il s'agit de Musée de l'Air et de l'Espace. (annexe 9)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se trouve pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. (annexe 10)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un périmètre de risques liés à la dissolution du gypse antéludien, approuvé le 18 avril 1995, ayant valeur de Plan de Prévention des Risques Naturels. Le site du projet est concerné par ce risque, il est intégré dans le périmètre.  Une étude des sols permettant de définir les travaux nécessaires, le comblement des vides, les consolidations souterraines, les fondations profondes sera menée. (annexe 11)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas répertorié dans la base de données BASOL ou BASIAS. Cependant une étude pollution sera menée afin de déterminer les risques liés et les mesures correspondantes le cas échéant. Afin de supprimer tous les risques liés à cette pollution, les terres excavées qui seraient polluées seront envoyées en filières adaptées pour y être traitées. (annexe 12)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se localise dans la zone de répartition des eaux de l'Albien Néocomien mais aucun prélèvement n'y est prévu. (annexe 13)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On compte 3 puits/stations, qui captent l'eau dans la couche du Sparnacien, située à environ 100 mètres de profondeur. Il existe un captage sur le site du projet. Il s'agit du Forage F10 « Leclerc » (station de pompage). Le projet respectera les contraintes liées au périmètre de protection de ce forage. (annexe 14)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se trouve pas à l'intérieur d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche, « Mairie de Clichy-sous-Bois », se trouve au Sud-Est du site à 5.8 km. (annexe 15)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000, ni à proximité. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à une distance d'environ 3 km sur le territoire des communes d'Aulnay-sous-Bois et Villepinte : Site de Seine-Saint-Denis, ZPS Directive Oiseaux, n°111 2013. (annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans un site classé, ni à proximité. Le site classé le plus proche est le Parc National Forestier de Sevran situé à 5,2 km. Au regard de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur ce site. (annexe 15)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les investigations géotechniques prévues sur le site permettront de déterminer l'opportunité de réaliser un rabattement de nappe en phase travaux et un cuvelage en phase d'exploitation pour l'unique niveau de sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront liés à l'excavation du terrain et leur volume est estimé à environ 30 190 m <sup>3</sup> . Les éventuelles terres polluées seront triées et évacuées en filières adaptées pour y être traitées. Les terres saines elles pourront être utilisées pour l'aménagement des espaces verts.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la conversion d'un espace artificialisé et imperméabilisé en un projet de logement implanté au sein d'un parc créé dans la continuité du parc du Coudray. Ainsi, l'effet du projet sera positif au regard de la biodiversité et des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur les ZNIEFF, zones Natura 2000 et zones humides. Concernant les captages et risques liés à la dissolution du gypse, les mesures nécessaires seront prises en fonction des études qui seront menées.  L'incidence par rapport à la pollution sera positive, puisque les éventuelles terres polluées seront évacuées en filière adaptée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes, puisqu'il se situe en zone urbaine du PLU. La création du parc aura un espace positif sur l'espace naturel que constitue le Parc du Coudray.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques technologiques. L'ICPE la plus proche se trouve à plus de 950 mètres au sud. La carte des servitudes d'utilité publique indique qu'il n'y a aucun risque technologique à proximité du site du projet.  (annexe 17)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune possède une carte des aléas liés au retrait-gonflement des sols argileux. Le site du projet est concerné et se situe en aléa moyen, prescrit le 23 juillet 2001. Le site est également concerné par le risque lié à la dissolution du gypse. Les investigations géotechniques prévues permettront de déterminer les mesures nécessaires à la viabilité du projet. Les risques liés aux remontées de nappes seront pris en compte, le cas échéant pendant la phase travaux (rabattement de la nappe) et pendant la phase d'exploitation (cuvelage du parking).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, des mesures nécessaires seront mise en oeuvre, afin de réduire au maximum les déplacements de véhicules. Les nouveaux usagers engendreront des flux supplémentaires dans le quartier de la gare. La localisation du site à proximité de la future gare GPE, favorisera l'utilisation des transports en commun par les usagers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les horaires de chantier seront respectés pour réduire le bruit. En phase d'exploitation, le projet sera positif étant donné que l'activité du CTM, source de bruit, sera remplacée par un espace résidentiel et un parc. Les façades des bâtiments seront traitées, de façon à réduire l'impact des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra les émissions lumineuses classiques en milieu urbain à savoir l'éclairage des espaces extérieurs et l'éclairage des logements.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets de polluants seront limités aux flux des nouveaux véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et pluviales seront rejetées dans le réseau existant, dans le respect du débit de fuite imposé. Les calculs des volumes de rétention nécessaires sont en cours, par un bureau d'études spécialisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et pluviales seront rejetées dans le réseau existant dans le respect du débit de fuite imposé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de la phase chantier, seront principalement les volumes de démolition et les terres excavées évacuées en filières spécialisées le cas échéant.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets produits seront liés aux usagers des logements. Ils seront triés selon les 3 flux (ordures ménagères, déchets recyclables et verre), et enlevés par Seapfa (service prestataire pour le ramassage des déchets, en charge sur la ville).</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans une zone d'intérêt patrimonial, architectural ou culturel. Le projet n'est pas situé en périmètre de saisine tel qu'il est défini par l'arrêté préfectoral 2004-261 du 20 février 2004. Cependant, le projet dépasse le seuil de 5000 m <sup>2</sup> défini par cet arrêté et devra donc faire l'objet d'une saisine relative à l'archéologie préventive. La qualité architecturale et paysagère du projet est de nature à mettre en valeur l'aspect du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie l'usage du site dans la mesure où les fonctions de logement et d'agrément (parc) remplacent l'activité (centre technique municipal).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Certains effets du projet sont susceptibles d'être cumulés avec le projet de construction d'un ensemble immobilier d'environ 700 logements pour une surface de plancher d'environ 30 000 m<sup>2</sup> situé avenue de la Division Leclerc à environ 500 mètre du projet issu de la présente demande. Ce projet a fait l'objet d'un avis de la DRIEE daté du 9 mai 2017, il représente une tranche d'un projet global de près de 43 000 m<sup>2</sup> comprenant commerces, logements et stationnements en sous-sol.

Les effets cumulés entre ces opérations sont principalement liés à la thématique des déplacements et du trafic automobile.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une partie du projet se trouve dans les secteurs affectés par le bruit (avenue Pasteur). Pour réduire les nuisances sonores dans les logements concernés, l'isolement acoustique des façades de bâtiments respectera la réglementation en vigueur.

Le projet intégrera des aménagements paysagers et une architecture de qualité.

Afin de supprimer le risque lié à la pollution des sols, les terres excavées éventuellement polluées seront triées et évacuées en filières spécialisées.

Une attention particulière sera portée sur la maîtrise des ruissellements et la préservation de la qualité des eaux souterraines. Les résultats de l'étude géotechnique détermineront l'opportunité de réaliser un cuvelage et un rabattement de la nappe (pendant la phase travaux), seront réalisés pour la création du parking souterrain. Les prescriptions nécessaires à la présence de la nappe seront respectées.

L'étude géotechnique permettra également d'identifier la présence de poches de dissolution de gypse au droit du projet. Le cas échéant, les dispositions constructives nécessaires seront mises en œuvre pour assurer la viabilité du projet. Il en sera de même pour la gestion du risque lié au retrait/gonflement des argiles.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet participe au développement et à l'amélioration du quartier. L'ancien CTM accueillera des logements et espaces paysagers de qualité. Le programme s'intégrera dans le quartier, puisque les environs du site sont dédiés à l'habitat. Plusieurs études seront réalisées par des bureaux d'études spécialisés (étude géotechnique, pollution...), permettant la définition et la bonne prise en compte des enjeux sanitaires et environnementaux du site, dans le projet et dans sa phase de réalisation. La nature même du projet, consistant à remplacer un centre technique par un projet architectural et paysager de qualité, améliorera considérablement la morphologie du quartier et permettra aux nouveaux habitants ainsi qu'aux riverains de bénéficier d'un cadre de vie de qualité. Au regard de ces éléments, nous pensons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire pour ce projet.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation des ZNIEFF les plus proches Annexe 9 : Situation du projet par rapport à la ZNIEFF la plus proche Annexe 10 : Situation du projet par rapport aux zones humides Annexe 11 : Les risques naturels Annexe 12 : localisation des sites BASOL et BASIAS Annexe 13 : Zone de Répartition des Eaux Annexe 15 : Sites inscrits et classés les plus proches

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Boulogne-Billancourt

le,

2/07/2017

Signature

**SA OGIC**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 3 702 600 Euros  
Siège Social : 58 Avenue Edouard Vaillant  
92517 Boulogne-Billancourt cedex  
Tél : 01 55 20 31 31 – Fax : 01 55 20 31 30  
Code NAF : 8411Z  
Code APE : 8411Z  
Code SIRET : 382 621 134 00040  
TVA Intracommunautaire : FR 43 382 621 134



## ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



o ————— 50 m

Source : Géoportail, IGN 2017





□ Périètre

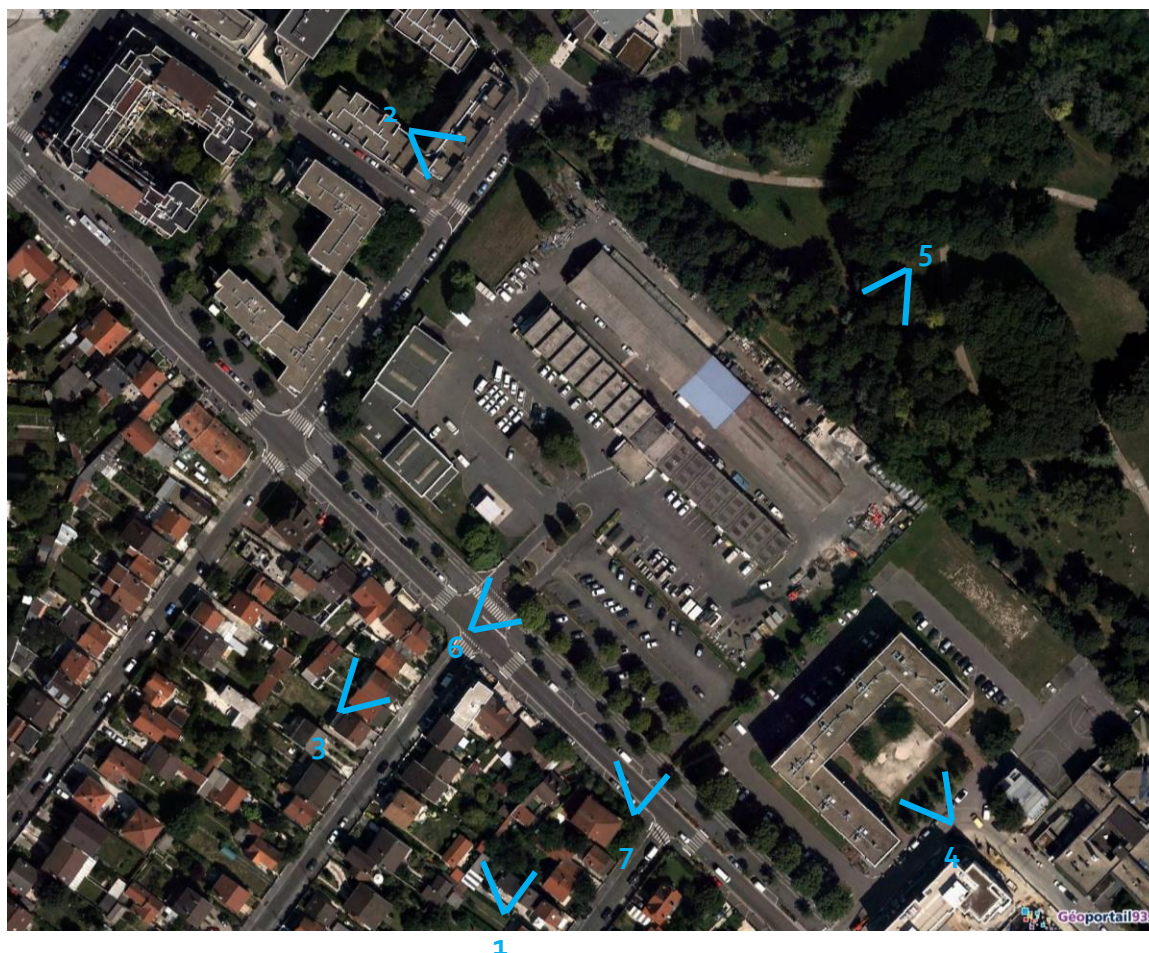


0 50 m

Source : Géoportail93.fr

### ANNEXE 3 : LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

#### Localisation des prises de vue



Vue 1



Source Google maps (2017)



Vue 2



Source Google maps (2017)

Vue 3



Source Google maps (2017)

Vue 4



Source Google maps (2017)

Vue 5



Source Google maps (2017)

Vue 6



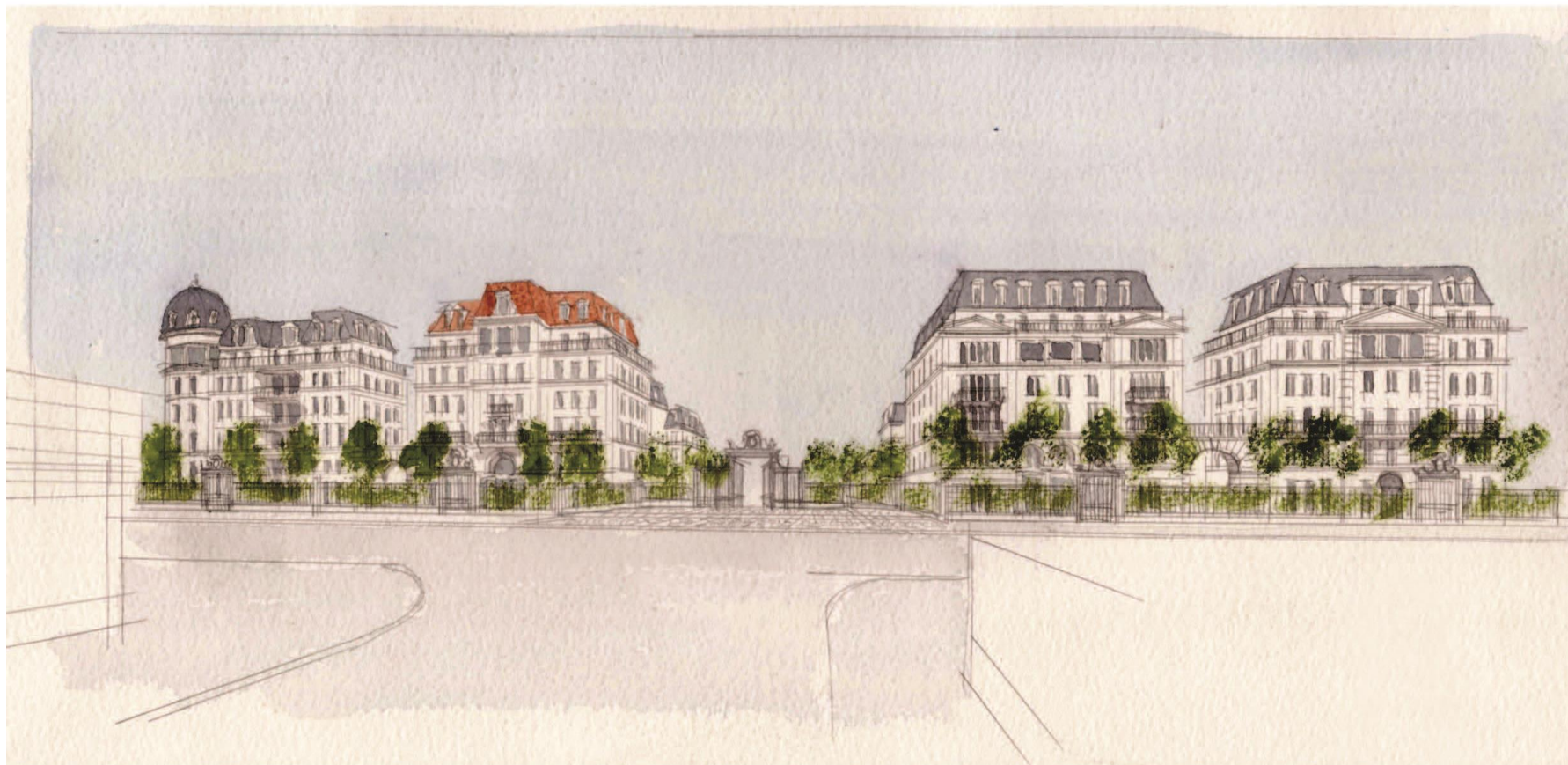
Source Google maps (aout 2016)

Vue 7



Source Google maps (aout 2016)

Perspective du projet

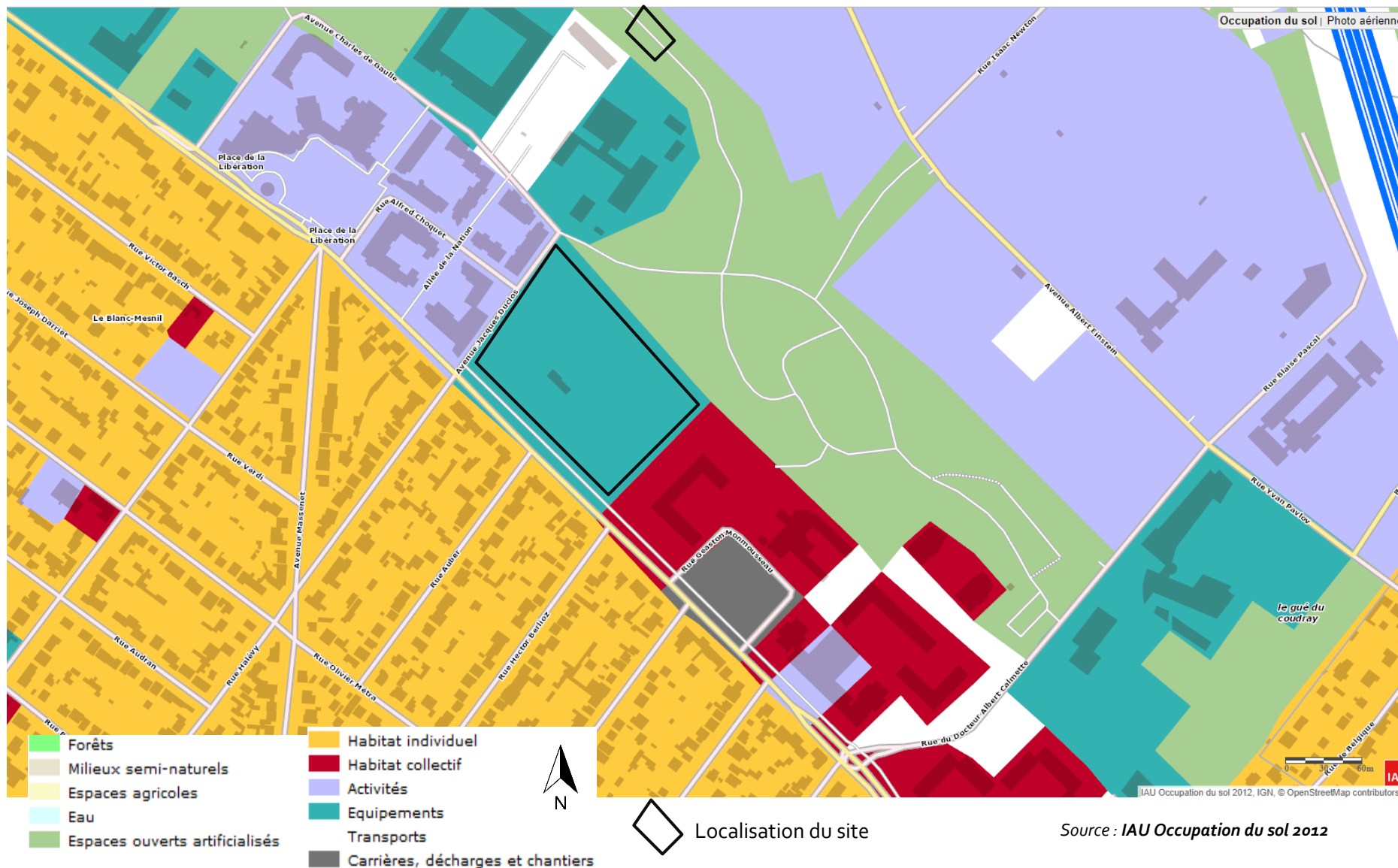


**ANNEXE 4 : PLAN MASSE**





### ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



Source : IAU Occupation du sol 2012

## ANNEXE 6 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

